

**FACTURE**

Municipalité de Val-des-Lacs  
349, Chemin De Val-Des-Lacs  
Val-des-Lacs, QC J0T 2P0  
Canada

No DE FACTURE
7468
No CLIENT/ASSURÉ
MUNIDEV-09
DATE
2022-10-31

No POLICE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DATE D'EXPIRATION	DATE DE LA FACTURE	OBJET DE CE DOCUMENT
078100	2022-12-31	2023-12-31	2022-10-31	Renouveler

Date d'exigibilité du paiement	2022-12-31
Assurance Municipalite Combinee	La Mutuelle des Municipalités du Québec
Renouvellement de police	36 826,00 \$
Taxe sur prime 9.00%	3 314,34 \$
Renouvellement de police Assurance Automobile	8 118,00 \$
Taxe sur prime 9.00%	730,62 \$
<b>Montant total :</b>	<b>48 988,96 \$</b>

**POUR ACQUITTER VOTRE FACTURE :****1. Par dépôt direct**

Caisse Desjardins de Québec  
Institution 815 | Transit 20100 | Folio 0359299  
Confirmation de paiement par courriel à : [depotdirectdommages@fqm.ca](mailto:depotdirectdommages@fqm.ca)

**2. Par chèque au nom de : FQM Assurances inc.**

1134, Grande Allée Ouest, RC 01  
Québec (Québec) G1S 1E5

**FQM Assurances**

1134, Grande Allée Ouest, RC 01  
Québec (Québec) G1S 1E5  
T 418 651-1010  
Sans frais 1 833 651-1010  
[facturationdommages@fqm.ca](mailto:facturationdommages@fqm.ca)



Le 29 octobre 2022

Municipalité de Val-des-Lacs  
349 chemin de Val-des-Lacs  
Val-des-Lacs (QC) J0T 2P0

## **Objet : Renouvellement de votre contrat d'assurance de dommages**

---

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons le renouvellement de votre contrat d'assurance municipale. Le document Conditions particulières ci-joint présente vos protections, vos montants d'assurance et vos franchises, établis en fonction des renseignements qui figurent actuellement dans votre dossier.

Si des changements à vos protections sont nécessaires ou pour toute question concernant votre contrat d'assurance, nous vous invitons à communiquer directement avec votre courtier, André Roussel, Assurance Jones inc.

### **La Municipale<sup>MD</sup>, le seul contrat d'assurance de dommages conçu et adapté pour le monde municipal**

La Municipale<sup>MD</sup> vous offre toutes les garanties dont vous avez besoin sur un seul contrat d'assurance. Vous pouvez consulter le libellé complet de notre police dans l'Espace Membres de notre site Web. Pour obtenir une copie papier, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 866 662-0661.

### **Modifications à la tarification**

Comme nous vous l'annoncions l'an dernier, dans le contexte de resserrement du marché de l'assurance qui sévit depuis plusieurs mois, fidèles à nos saines pratiques de gestion, nous avons procédé à une analyse de notre tarification en collaboration avec des experts externes. Cette analyse a mené à une révision de nos taux d'assurance pouvant engendrer une augmentation maximale de 15 %. Les majorations varieront cependant selon la sinistralité et les spécificités de chacun, dont les valeurs assurables et les garanties souscrites. Nous avons également majoré de 3 % la valeur de vos bâtiments pour refléter la hausse des coûts de reconstruction.

### **Schémas de couverture de risques en sécurité incendie**

Nous vous rappelons que la Loi sur la sécurité incendie (LSI) prévoit que « le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la 6<sup>e</sup> année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité » (art. 29). La LSI prévoit aussi, de façon exceptionnelle, une exonération de responsabilité pour le préjudice qui peut résulter de l'intervention d'un service de sécurité incendie (art. 47). Cette immunité vient avec la responsabilité pour les municipalités et les MRC d'adopter, de réviser et de mettre en œuvre leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Il est donc important de veiller à sa révision dans les meilleurs délais. Notre Service d'assistance juridique (SAJ) est disponible pour vous aider dans la mise à jour d'un schéma conforme aux exigences législatives. Contactez-les pour plus de renseignements en écrivant à [saj@mutuellemmq.com](mailto:saj@mutuellemmq.com).

### **La MMQ devient le Fonds d'assurance des municipalités du Québec**

Suite une décision unanime des membres, la MMQ se regroupe avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et devient le Fonds d'assurance des municipalités du Québec. Ce regroupement permettra de solidifier encore davantage l'offre de services aux organisations municipales tout en préservant leur accès aux produits d'assurance nécessaires pour protéger leurs activités, et ce, aux meilleures conditions possibles.

Les municipalités du Québec continueront d'avoir accès à une expertise municipale incomparable en matière d'assurance de dommages, de prévention des sinistres et de règlement des sinistres.





### Un sinistre?

Notre équipe d'experts prend en charge tous vos sinistres recevables, et ce, même s'ils sont inférieurs à votre franchise. Les frais légaux et d'expertise pour leur défense sont aussi entièrement assumés par la MMQ. Dès qu'un sinistre survient, avisez-nous le plus rapidement possible au 1 866 662-0661 ou à [indemnisation@mutuellemmq.com](mailto:indemnisation@mutuellemmq.com).

En terminant, nous tenons à vous remercier sincèrement d'avoir choisi de renouveler votre contrat d'assurance avec nous, votre confiance est un moteur puissant qui nous pousse à vouloir nous dépasser pour toujours mieux répondre à vos besoins.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Kathleen Dubé, LL.L.  
Directrice principale | Opérations d'assurance

p. j. Documents d'assurance  
c. c. André Roussel



## RENOUVELLEMENT

# CONDITIONS PARTICULIÈRES

**La Municipale**<sup>MD</sup>  
La police d'assurance des municipalités

**N° de police :**  
MMQP-03-078100.18

**Période de la police :**  
**2022-12-31**  
**2023-12-31**

À 0 h 01, heure normale à l'adresse stipulée ci-dessous.

Pour toute information  
complémentaire, communiquez  
avec votre courtier :

**Assurance Jones inc.**

**103, avenue Béthany  
Lachute, QC  
J8H 2L2**

**André Roussel**  
**819 440-5215**  
**450 437-2734**  
aroussel@assurance-jones.com

**Municipalité de Val-des-Lacs**  
**349 chemin de Val-des-Lacs**  
**Val-des-Lacs, QC**  
**J0T 2P0**

Ce présent document remplace  
les Conditions particulières précédentes